

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_192

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle
tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence
d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 18 novembre 2025

Nombre de Conseillers :	Présents les délégués avec voix délibérative :
<i>En exercice : 36</i>	Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Marie-Aude GONON, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ;
<i>Présents : 23</i>	
<i>Pouvoirs : 6</i>	
<i>Votants : 29</i>	
Résultat des votes :	Pouvoirs : Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Olivier LEMPEREUR à Marie-Aude GONON ; Christine SOURIS à Myriam CATTANEO ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ; Suzy REY à Anne LENFANT ; Marc GAUTIER à Wilfried TISSOT ;
<i>Pour : 29</i>	
<i>Abstention : 0</i>	
<i>Contre : 0</i>	

CONSIDÉRANT la Délégation de Service Public pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable de la station des Essarts/La Scia, confiée à la société « La STASS' » par délibération n° 24-154 prise en conseil du 19 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT l'article 14 – Tarifs - de la convention de DSP et plus particulièrement le point 14.1 qui stipule : Les tarifs des forfaits sont déterminés par le déléguétaire et soumis annuellement pour homologation à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Les tarifs incluront la TVA au taux légal en vigueur et la taxe prévue par les articles I 2333-49 à L 2333-53 et R 2333-70 et suivants du CGCT ;

CONSIDÉRANT les nouveaux tarifs présentés par le déléguétaire pour la saison 2025-2026 dont les détails sont donnés ci-dessous :

FORFAITS	ADULTES	ENFANTS
FORFAIT FIL NEIGE	5,00€	5,00€
FORFAIT MICKEY	10,00€	10,00€
FORFAIT ESPACE LUDIQUE	15,00€	12,00€
FORFAIT SECTEUR ESSARTS	20,00€	15,00€
FORFAIT CREUX DE LA NEIGE	10,00€	10,00€
FORFAIT CREUX DE LA NEIGE + NAVETTE	15,00€	15,00€
FORFAIT SAISON LA STASS' PREVENTES JUSQU'AU 15/12/2025	100,00€	75,00€
FORFAIT SAISON LA STASS' APRES 15/12/2025	150,00€	100,00€

- Enfants de 3 ans : Gratuit
- Tarifs enfants : de 4 ans à 12 ans

- Tarifs adultes : de 13 ans à 75 ans
- Adultes de plus de 75 ans : Gratuit

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le 26/11/2025

Berger
Levraud

ID : 038-200040111-20251125-25_192-DE

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ ***Le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :***

- **HOMOLOGUE** les tarifs présentés ci-dessus.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORMÉ que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 26/11/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.

